

RÉSOLUTION
2022-037

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE (A L'ESSAI)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-réceptionniste a remis sa lettre de démission le 26 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de Madame Nancy Perreault au poste régulier de secrétaire-réceptionniste, selon un horaire de 34 heures/semaine, la date effective de son entrée en fonction étant le 9 mai 2022, à l'échelon 3, selon les termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

QUE les dépenses relatives à la rémunération de ce poste soient imputées au poste budgétaire numéro 02-130-00-141.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président